

astria 
1% Logement

Aide
MOBILI-JEUNES®



Aide à l'accès au **logement** **meublé** **des jeunes***

prenant un emploi
nécessitant une mobilité

* sous certaines conditions

 N° Indigo **0 820 020 020**

0,118€ TTC/min.

www.astria.com

® marque déposée pour le compte du 1 % Logement

Conditions en vigueur au 01/09/2007, susceptibles d'être modifiées



Aide MOBILI-JEUNES

Les bénéficiaires

L'aide est destinée aux jeunes de moins de 30 ans qui, à la suite d'une embauche ou de la reprise d'un emploi, sont contraints d'occuper temporairement un logement meublé durant la période nécessaire à la recherche d'une solution stable.

Ne sont pas concernés :

Les jeunes de moins de 30 ans en mission, en emploi intérimaire ou saisonnier.

Conditions requises

Pour bénéficier de l'aide , une des 2 conditions suivantes doit être remplie :

- L'embauche ou la reprise d'emploi se réalise dans l'un des secteurs suivants :
 - bâtiments et travaux publics,
 - hôtellerie,
 - métallurgie,
 - restauration,
 - tourisme,
 - transports,

OU

- Le bénéficiaire a achevé un cycle d'apprentissage ou, sort d'un accompagnement par une mission locale ou un Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes .

L'âge du bénéficiaire est apprécié à la date de la demande d'aide.

Les logements meublés concernés

- logement meublé conventionné,
- résidence hôtelière à vocation sociale.

Les logements meublés doivent respecter les plafonds de loyer et de ressources du PLS indiqués ci-contre.



Plafonds de ressources annuelles PLS (en euros)

Catégorie de ménage	Paris et communes limitrophes	IdF hors Paris et communes limitrophes	Autres régions
1 personne seule	24 002	24 002	20 868
2 personnes	35 871	35 871	27 866

Les caractéristiques de l'aide

- L'aide prend la forme d'un versement correspondant à **3 échéances** de quittance ou de redevance, après déduction de l'aide personnelle au logement, dans la limite de la durée d'occupation et **sans pouvoir excéder 300 € par mois**, soit 900 € maximum.
- Il ne peut être accordé qu'une seule aide par bénéficiaire et par an, quel qu'en soit le montant.
- ASTRIA verse l'aide sous forme de subvention au propriétaire ou, le cas échéant, au gestionnaire.



ASTRIA Île-de-France (Siège social)

1 square Chaptal
92309 LEVALLOIS-PERRET CEDEX

N° Indigo 0 820 020 020

0,118€TTC/min.

ASTRIA à BEAUVAIS :

12 rue Gambetta BP 40604
60006 BEAUVAIS CEDEX

Tél. : 03 44 48 58 21

Fax : 03 44 48 27 10

ASTRIA à COMPIÈGNE :

1 rue des Pâtisseries
60200 COMPIÈGNE

Tél. : 03 44 40 81 81

Fax : 03 44 40 03 77

ASTRIA à RENNES :

6 rue de l'Abbé Grégoire
CS 50824
35208 RENNES CEDEX 02

Tél. : 02 99 22 20 40

Fax : 02 99 32 37 60

ASTRIA à BORDEAUX :

Béryl 1
22 rue Jacques-Prévert
33692 MÉRIGNAC CEDEX

Tél. : 05 56 17 43 03

Fax : 05 56 17 43 02

ASTRIA à LYON :

20 rue Childebert
69291 LYON CEDEX 02

Tél. : 04 37 23 51 70

Fax : 04 72 40 08 76

ASTRIA à MONTPELLIER :

Le Parthéna 1 CS 69001
145 rue de l'Acropole
34061 MONTPELLIER CEDEX 2

Tél. : 04 67 42 17 70

Fax : 04 67 42 17 79

ASTRIA à TOULOUSE :

15/17 allées Jean-Jaurès
31000 TOULOUSE

Tél. : 05 62 73 34 50/51

Fax : 05 62 73 34 59

ASTRIA à NICE :

Arénas, porte C
455 Promenade des Anglais
06299 NICE CEDEX 3

Tél. : 04 93 18 18 06

Fax : 04 93 71 50 69

ASTRIA à MARSEILLE :

Le Grand Prado,
6 allées Turcat-Méry
13008 MARSEILLE

Tél. : 04 91 29 62 29

Fax : 04 91 29 62 22

ASTRIA Association déclarée régie par la loi
du 1^{er} juillet 1901 - SIRET 319 862 009 00127

Organisme collecteur de la participation des employeurs
à l'effort de construction enregistré sous le n° 3

www.astria.com

astria 
1% Logement